

PROTCOLE SANITAIRE
Rentrée 2021

-Les règles relatives à la distanciation et au brassage des élèves sont proches de celle de la rentrée scolaire précédente

-Entrée limitée des adultes dans l'école : Plusieurs cas :

Les parents de maternelle sont autorisés à entrer sur la cour pour déposer ou récupérer leur(s) enfants (un seul parent par foyer). Dans ce cas : désinfection des mains +port du masque.

Les parents de TPS-PS sont autorisés à accompagner leurs enfants au moins les premiers jours d'école jusque dans la classe (un seul parent par foyer) : désinfection des mains +port du masque.

Les autres parents déposent ou viennent chercher leur(s) enfant au portail métallique.

Merci d'éviter les attroupements dans l'école et auprès du portail.

-Distanciation physique

-La distanciation physique n'est plus obligatoire dans les classes lorsqu'elle n'est matériellement pas possible

-Pas de distanciation à l'extérieur

-Les gestes barrière

-Les gestes barrières doivent être rappelés en permanence (Mesure la plus efficace contre la propagation du virus)

-Lavage des mains

- A l'arrivée à l'école (le matin et au retour de la cantine)
- Au départ le midi et le soir avant de rentrer ou dès l'arrivée au domicile

(Le lavage des mains au lavabo peut se réaliser sans mesure de distanciation physique).

-Le port du masque est obligatoire pour les personnels et pour les élèves à partir du CP (2 masques par jour à fournir) et évidemment pour tout parent de maternelle entrant dans les bâtiments, dès le portail.

Attention, pour être efficace, le masque doit couvrir le nez et la bouche.

-Aération fréquence des locaux (pendant 10 à 15 minutes)

- Avant l'arrivée des élèves en classe
- Durant les récréations
- A midi
- Pendant le nettoyage des locaux

-La limitation du brassage des élèves :

Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves ou de parents

-Nettoyage/désinfection des locaux

-Nettoyage des sols +tables tous les jours

-Nettoyage fréquent des points de contacts (les plus souvent touchés par les élèves)

-L'accès aux jeux/ballons/livres est autorisé

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2.

En fonction de la situation épidémique des territoires, le passage d'un niveau du protocole à un autre pourra être déclenché au niveau départemental, académique, régional ou national afin de garantir une réponse rapide, adaptée et proportionnée.

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrines d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

